

Province de Québec MRC des Pays-d'en-Haut Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 12 août 2023, il sera statué sur la demande de dérogation mineure suivante :

IMMEUBLE VISÉ: Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro 5 708 375 du cadastre du Québec, sis au 203 Chemin du Village.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE: La dérogation mineure est demandée, afin de réduire la distance minimale d'un bâtiment accessoire existant de la limite de lot à 1,12 mètre et 1,35 mètre au lieu de 1,5 mètre en référence à l'article 10.2 du règlement de zonage 2019-103.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du 12 août 2023.

Donné à Lac-des-Seize-Îles, le 2 août 2023.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière

Louise Tusti

Louise Trottier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Louise Trottier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 2e jour du mois d'août 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 2e jour du mois d'août 2023.

Louise Trottier

Directrice générale et secrétaire-trésorière

ourse Twoth